

# ADSEA 42 EGARANDE

HAMEAU D'EGARANDE

42380 ESTIVAREILLES

Tél. : 04 77 50 29 09












Fax. : 04 77 21 37 66 Email : [egarande@adsea42.org](mailto:egarande@adsea42.org)



## RAPPORT D'ACTIVITE 2012



# Sommaire

	<b>INTRODUCTION</b>	<b>Page 5</b>
	<b>LA MAISON D'EGARANDE</b>	<b>Page 4 à 5</b>
	<b>Présentation</b>	<b>Page 6</b>
	<b>Analyse de l'activité</b>	<b>Page 7 à 10</b>
	<b>Eléments forts de l'année 2012</b>	<b>Page 10 à 11</b>
	<b>Perspectives</b>	<b>Page 11</b>
	<b>L'APPARTEMENT</b>	<b>Page 11</b>
	<b>Présentation</b>	<b>Page 13</b>
	<b>La population accompagnée</b>	<b>Page 13 à 14</b>
	<b>Les actions menées</b>	<b>Page 15</b>
	<b>Perspectives</b>	<b>Page 15</b>



# LA MAISON



<u>Gestionnaire</u>	<b>ADSEA Sauvegarde 42</b>
<u>Agrément</u>	<b>Conseil Général art. 375 Protection de l'enfance</b>
<u>Capacité concernée par le projet</u>	<b>Huit adolescents de 10-18 ans et plus en contrat jeune majeurs</b>
<u>Régime</u>	<b>Internat</b>
<u>Horaires d'ouverture</u>	<b>0 h à 24 h</b>
<u>Mode de tarification</u>	<b>Conseil Général sur la base d'un prix de journée</b>
<u>Convention collective</u>	<b>15 mars 1966</b>
<u>Zone géographique</u>	<b>Département de la Loire</b>

# LA MAISON D'EGARANDE

## 1. Présentation

La Maison d'Egarande est une vieille bâtisse du 19<sup>e</sup> siècle, rénovée en 1997, située dans le hameau d'Egarande sur la commune d'Estivareilles. La maison offre une superficie de 600 mètres carrés, répartie en une maison d'habitation de 300 mètres carrés avec des dépendances et un terrain de 1,5 ha (enclos et verger). Située à sept kilomètres de la ville de Saint Bonnet le Château, nous bénéficions de liens économiques, administratifs et culturels de la cité. Les transports en commun desservent plusieurs fois par jour la ligne 120 jusqu'à Saint-Etienne.

L'année 2012 aura été marquée par la prise de fonction du Directeur de la Maison de Riocreux en plus de celle d'Egarande. Une réorganisation au niveau des cadres a dû se mettre en place. Le départ pour 6 mois de la plus ancienne éducatrice (congé sabbatique) a été difficile à gérer. La réelle difficulté de remplacer quelqu'un partageant l'éthique du projet n'est jamais simple. Nous avons intégré à l'équipe, une apprentie monitrice éducatrice en formation à l'IREIS. Le cumul de deux formations dans une petite équipe, demande une gymnastique à toute épreuve pour réadapter les horaires de chacun.

La féminisation de l'équipe pose de plus en plus de questions sur la participation aux travaux de la Maison. Il manque désormais de compétences (à voir peut-être une transversalité avec l'équipe d'entretien de Riocreux...).

La Maison d'Egarande est un internat qui accueille des enfants et adolescents, âgés de 10 à 21 ans, présentant des pathologies psychiatriques plus ou moins importantes. Ils ont pour la majorité, un parcours de placements multiples. La structure a une mission de protection de l'enfance article 375 du code civil, auprès de jeunes dont les parents se trouvent en difficulté durable d'assumer la charge de leur éducation. On observe de plus en plus de délégation totale ou partielle de l'autorité parentale. Voir des injonctions judiciaires pour les soins de leur enfant (non adhésion des parents).

Chaque projet d'enfant et chaque accompagnement éducatif ne peut s'engager que dans une prise en charge individualisée en partenariat multiple (DVS, équipe soignante et médecin psychiatre, IME, ITEP, collège ...) organisée sur les plans thérapeutiques, scolaires et ou éducatifs, en adaptant une démarche, voir une relation à la spécificité des troubles. Cette articulation nécessite de nombreuses rencontres régulières, beaucoup de rapports administratifs, qui sont chronophages dans le travail des éducateurs et qui vont au-delà de la mission du travail d'internat.

Nous essayons de trouver des modes de réponses d'accompagnement au travers les actes de la vie quotidienne. La liaison éducatif-soins est un impératif. Les caractéristiques des enfants accueillis nous inscrivent dans une approche beaucoup plus large que le travail habituel des MECS. Il ne s'agit donc pas d'un simple travail socio-éducatif, aussi important qu'il soit, mais d'une approche médicale quand l'état psychique de l'adolescent ne permet pas autre chose. Le relais avec le secteur de pédopsychiatrie est indispensable pour un travail pluri-partenarial, pour des recommandations, des orientations voir des temps d'hospitalisation, dans un cadre de soins.

## 2. Analyse de l'activité

### Caractéristiques du public accueilli

La Maison reçoit des adolescents et des jeunes majeurs âgés de 10 à 21 ans, tous issus du département de la Loire.

L'étude du cadre juridique des 14 adolescents accueillis depuis 2008 jusqu'à fin décembre 2012, montre que 11 d'entre eux ont fait l'objet d'une décision d'un juge pour enfants, les confiant 9 fois au titre de l'association éducative (article 375) et deux fois après délégation volontaire d'autorité parentale, au service de l'ASE du département.

Un seul adolescent a bénéficié d'une admission au titre d'une décision administrative d'accueil Provisoire.

### Durée moyenne du séjour

#### Pour l'année 2010

Prénoms	Durée du séjour	Après leur départ
D.	3 ans 8 mois	Majorité : Hôpital Adulte Psy
L.	3 ans 2 mois	Réorientation dans un autre département suite au déménagement de sa maman
T.	2 ans 1 mois	Majorité : Famille
<b>Moyenne</b>		<b>3 ans</b>

#### Pour l'année 2011

Prénoms	Durée du séjour	Après leur départ
M.	2 ans 4 mois	Réorientation
<b>Moyenne</b>		<b>2 ans 4 mois</b>

#### Pour l'année 2012

Prénoms	Durée du séjour	Après leur départ
R.	2 ans 4 mois	Famille
Al.	2 ans 6 mois	Famille
<b>Moyenne</b>		<b>2 ans 5 mois</b>

En 2010, la durée moyenne de placement est de trois ans et reste stable en 2011 et 2012 avec une moyenne à deux ans et quatre mois.

### L'âge moyen à l'admission

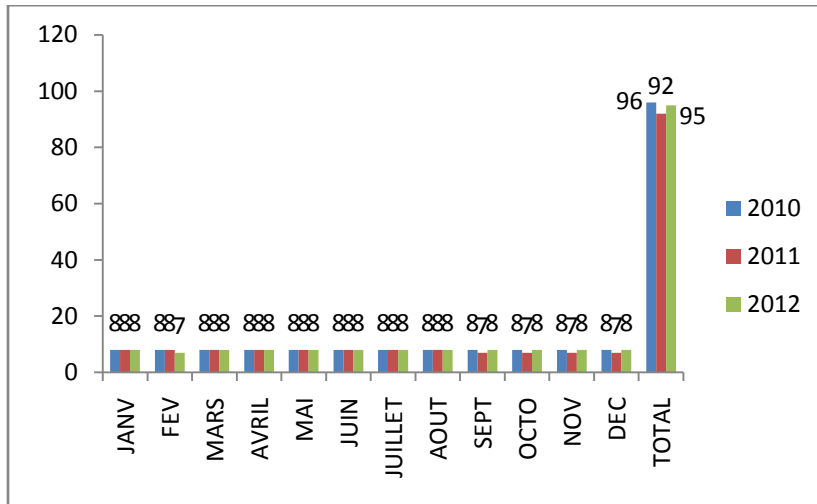
2010		2011		2012	
St.	10 ans			D.	11 ans 9 mois
Al.	12 ans			M.	9 ans 9 mois
<b>Moyenne 11 ans</b>		<b>Pas d'admission</b>		<b>Moyenne 10 ans 9 mois</b>	

Il semblerait que l'âge moyen à l'admission baisse sensiblement chaque année.

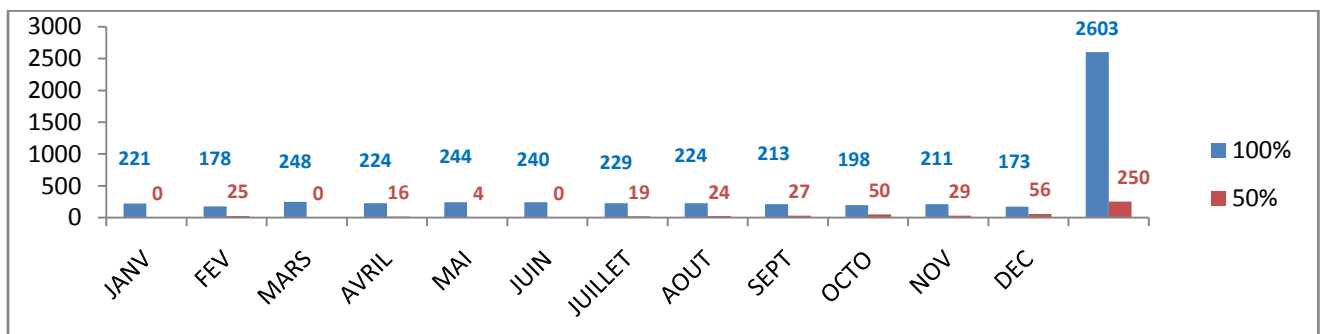
## Nombre d'admissions

En moyenne, depuis plusieurs années, nous admettons deux nouveaux enfants chaque année.

### Effectifs de 2010 à 2012 Maison d'Egarande



## Nombre de journées réalisées



## Suivi psychiatrique

Prénoms	Hôpital de référence	Durée d'hospitalisation
Al.	Bellevue	
R.	Bellevue	
N.B.	CMP Montbrison	3 mois + 1 urgence
S.	Bellevue	5 mois
St.	CMP Montbrison	
N.C.	CMP Montbrison	
M.	CMP Montbrison	2 fois 1 semaine
D.	CCA Saint-Chamond	Plusieurs urgences + 2 fois 1 semaine

L'ensemble des adolescents, sauf le plus jeune, ont un traitement médicamenteux. Cette année aura été marquée par deux longues hospitalisations : une de trois mois et la seconde de cinq mois.

Pendant ces hospitalisations, nous sommes sollicités pour un entretien éducatif chaque semaine et pour chaque jeune. Chaque adolescent a une permission hebdomadaire de deux heures, un

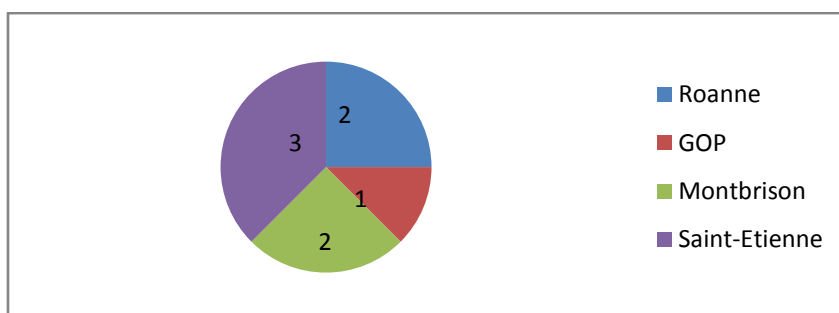


éducateur d'Egarande accompagne ces sorties de l'hôpital et passe ce moment de relation en individuel. Des permissions de week-ends sont autorisées à la Maison d'Egarande ou en famille, selon l'ordonnance de placement.

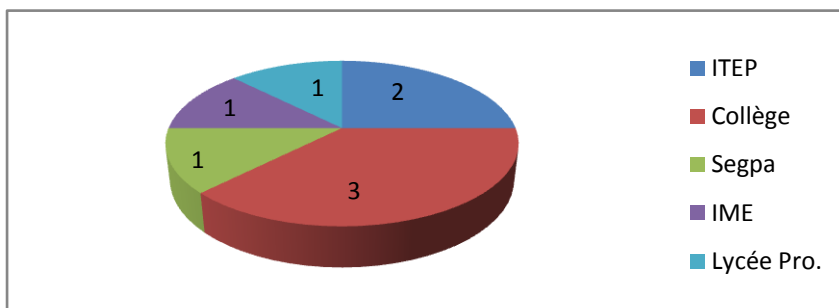
Le travail de réseau avec les services de pédopsychiatrie est de plus en plus conséquent, impose un volume horaire important qui mobilisent fortement les éducateurs de la Maison.

L'équipe d'Egarande souhaiterait à l'avenir pouvoir accueillir en mixité avec les enfants aux pathologies lourdes, d'autres jeunes moins souffrants. Il semblerait que cet équilibre dans le groupe aiderait à mettre en place une impulsion positive qui pourrait aider d'avantage les plus démunis à se dynamiser.

### Origine du placement



### Scolarité



### Relations familiales

L'ensemble des relations entre les jeunes accompagnés et leurs parents se caractérise souvent, lors du séjour, par une limitation, un contrôle, voir une interdiction de rencontre imposée par les magistrats à l'origine des décisions de placements. Les difficultés vécues par les enfants dans leurs familles s'inscrivent fréquemment dans la durée et ont déjà fait l'objet d'une succession d'interventions des acteurs de la protection de l'enfance. Les liens avec leurs parents, unis ou séparés, présents ou absents, et eux-mêmes souvent très fragilisés (handicap, maladie physique ou mentale ...) ont donc été marqués par des événements traumatiques anciens, faits de rejets, de violence, de maltraitance, d'abandon ou d'une insuffisante sécurité matérielle et surtout affective.

L'équipe éducative de la Maison d'Egarande doit donc prendre en compte, dans ses pratiques professionnelles, les modalités d'exercice de l'autorité parentale au regard des limitations posées ou non aux parents par l'autorité judiciaire, sachant que la loi du 5 mars 2007 insiste cependant sur la recherche de leur participation, de leur association aux actions conduites et sur le soutien à apporter dans l'exercice de leur autorité parentale.

Nous devons quotidiennement rester vigilants à mobiliser les parents qui auraient parfois tendance à s'éloigner de la situation ou même à démissionner. Dans une prise en charge multi partenariale de leur enfant, ils sont appelés à une multiplicité de rendez-vous, de concertations ... Il leur est demandé une implication permanente dans les choix d'orientation ou autres et dans les décisions. Ils sont entièrement impliqués dans les périodes de « crise » de leur enfant (présence aux urgences pour signer l'autorisation, entretien avec le médecin psychiatre...).

Ce grand nombre de sollicitations produit souvent l'inverse de ce qui est visé au départ et nous pouvons constater « la fuite des parents ! ».

### **Commentaires**

Sur huit jeunes :

- deux ne sont autorisés qu'à une visite médiatisée dans les locaux de la DVS, une heure par mois.
- Après l'échec d'un PMPMF, un enfant n'a pas été autorisé à rencontrer ces parents pendant six mois.
- Deux enfants sont reçus un samedi par mois,
- Un enfant rentre un week-end par mois
- Un jeune trois week-ends par mois.
- Un jeune rentre chez lui tous les week-ends.

## **3. Eléments forts de l'année 2012**

- Le travail d'équipe à la rédaction du projet d'établissement qui s'est déroulé sur toute l'année avec une rencontre mensuelle.
- L'équipe a du « faire face » à un dépôt de plainte pour maltraitance, les services de gendarmerie ont entendu une partie du personnel et trois adolescents. Les cahiers de bord ont fait l'objet d'une saisie administrative. Le principe d'une enquête n'est pas chose facile dans la gestion humaine et dans les répercussions qu'elle peut poser.
- La charge du poste de Directeur sur deux établissements.
- La mutualisation des services comptabilité et ressources humaines avec la Maison de Riocreux.
- La disparition de la commission « mise en réseau » n'a pas été sans conséquence dans le travail d'accompagnement au quotidien. Aujourd'hui, Les enfants sont scolarisés de façon parcellaire, les établissements spécialisés se déchargeant d'une partie des temps d'école, nous sommes obligés d'y pallier par des prises en charge internes . Ce travail qui se doit être individualisé est impossible quand il y a plusieurs enfants.
- La difficulté de recruter une psychologue pour le travail de supervision de l'équipe.
- L'accompagnement des enfants hospitalisés et les temps de collaboration avec les services de soins deviennent de plus en plus conséquents au vu de la durée des hospitalisations des jeunes sur la même année.

- La nouvelle organisation et la planification des temps de travail, nous amène à réduire la durée des séjours à l'extérieur :
  - Première semaine des vacances de février (du 13 au 19/02/2012) : 7 jours dans le Verdon, découverte de la fête du citron à Menton.
  - Lors du week-end de l'Ascension (du 16 au 20/05/2012) : 5 jours de camp à Valras.
  - En juillet, un mini camp camping (3 jours) à Goudet.
  - En août, 2 semaines de camp à la frontière de l'Espagne, à Barcarès.
  - Vacances de la Toussaint, les enfants sont partis 1 semaine (du 27/10 au 03/11/2012) en Bretagne.

#### 4. Perspectives

- Finaliser le projet d'établissement.
- Réaménager la cuisine.
- Embaucher une psychologue.
- Mettre en place les outils de la loi de 2002-2 (DIPEC - Livret d'accueil – CVS).
- Envisager la réalisation de travaux de terrassement devant la Maison.



# L'APPARTEMENT



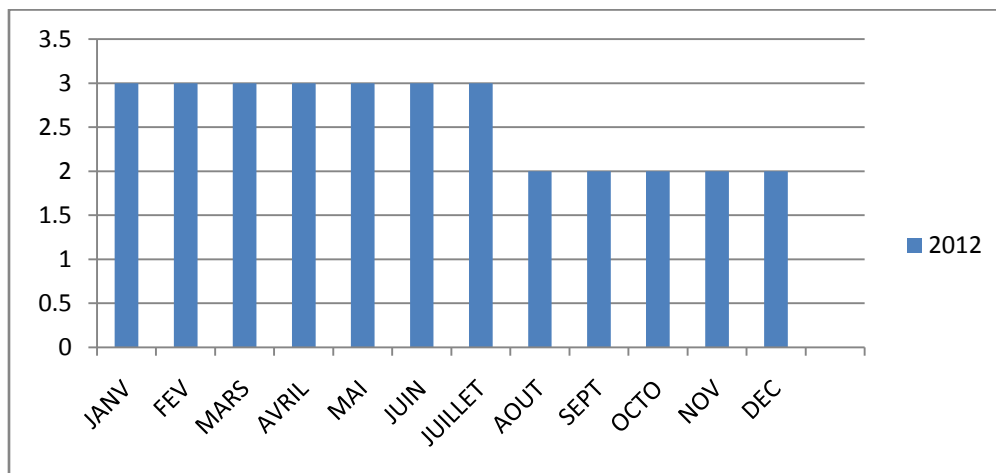
## 1. Présentation

L'appartement est implanté au centre du village. On y trouve à proximité les quelques commerces qui existent et l'arrêt des transports en commun qui desservent Saint-Etienne.

Il s'agit d'une maison sur deux niveaux. Au rez-de-chaussée comprenant une cuisine entièrement aménagée, un salon convivial équipé de la télévision, d'un ordinateur (internet...), deux chambres individuelles, une salle de bains. Au premier étage, on trouve deux chambres spacieuses et une salle de bains. Un petit terrain en pelouse entoure la maison. Au sous-sol, on y trouve un grand garage et une cave aménagée en buanderie (machine à laver et sèche-linge).

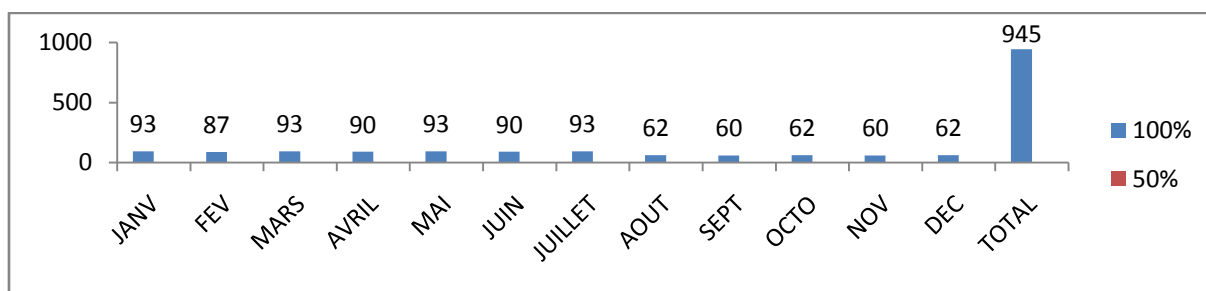
## 2. La population accompagnée

Neuf jeunes mineurs étrangers isolés ont été reçus ces six dernières années (de janvier 2007 à décembre 2012). Sept sont originaires du Congo et deux du Kosovo.



Effectifs de 2012  
Appartement

## Nombre de journées réalisées Appartement



Le tableau suivant présente certains éléments des séjours achevés ou en cours. Nous constatons que cinq mineurs ont engagé une formation qualifiante et que trois d'entre eux, présents dans l'appartement depuis plus de deux ans, ont obtenu leur carte de séjour. La durée d'accompagnement est un facteur essentiel d'intégration.

NOM	DATE ARRIVEE	DATE SORTIE	DUREE DU SEJOUR	NATIONALITE	DIPLOMES OBTENUS	SITUATION ADMINSITRATIVE
<b>A.</b>	31/01/2007	01/09/2009	2 ans + 8 mois	Congo	Brevet des Collèges + CFA maçonnerie 1 <sup>o</sup> année	Carte de séjour
<b>M. N.</b>	27/09/2007	08/06/2009	2 ans + 9 mois	Congo	BAC PRO	Carte de séjour
<b>L.</b>	14/05/2009	04/06/2009	1 mois	Congo	Inconnu	Inconnu
<b>Mat.</b>	19/05/2009	09/06/2009	1 mois	Congo	Inconnu	Inconnu
<b>P.</b>	19/06/2009	16/09/2009	3 mois	Congo	Inconnu	Inconnu
<b>V.</b>	05/06/2009	Présent jusqu'au 17/01/2013	3 ans et 8 mois	Kosovo	CAP	Carte de séjour
<b>M. W.</b>	10/03/2010	02/11/2010	8 mois	Congo	1 <sup>o</sup> année de CAP	Inconnu
<b>J.</b>	14/02/2011	Toujours présent		Congo	CFA maçonnerie 2 <sup>o</sup> année CAP	En cours - Dernière étape
<b>T.</b>	10/05/2011	23/07/2012	1 an + 2 mois	Kosovo	Signature d'un contrat d'apprentissage en boucherie Saint-Etienne	En cours

V. est en contrat jeune majeur, il a obtenu un CAP de technicien de conduite agro-alimentaire.

J. est en contrat d'apprentissage de maçonnerie, il passe son diplôme en juin 2013.

T. est en contrat d'apprentissage de boucherie à Saint-Etienne, il nous a quitté en juillet pour le CADA.

### 3. Les actions menées

Les trois mineurs isolés accueillis à l'appartement sont suivis par une éducatrice à mi-temps.

Certains jeunes arrivent sans connaître le français et nous devons en priorité les aider à y accéder. Nous avons recours au Lycée Jules Vallès à Saint-Etienne, qui a une classe de Mission Générale d'Insertion et qui offre aux jeunes quelques heures par semaine d'alphabétisation. Bien souvent, nous faisons le tour simultanément à la M.G.I. des différentes associations ou Maison de Quartier qui proposent des cours pour migrants afin de compléter et d'accélérer l'accès à la maîtrise de la langue.

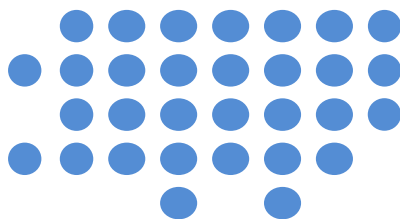
Parallèlement à cet apprentissage capital, la M.G.I permet aux jeunes de découvrir le monde du travail en proposant des stages en entreprise. Cela permet quelques fois de pouvoir envisager une formation professionnelle en alternance ou une scolarité en lycée professionnel.

Au-delà de la problématique d'intégration, d'abandon, d'immersion dans une culture différente et inconnue, la préoccupation majeure de ces enfants est d'obtenir coûte que coûte l'autorisation de rester sur le sol français. Un important accompagnement dans l'aide administrative revient à l'éducatrice qui accompagne ces jeunes. S'il est vrai que certains connaissent bien les rouages administratifs français, d'autres plus démunis ont besoin de beaucoup d'aide. En effet le manque d'informations sur la procédure et les droits, l'interrogative, la qualité de l'accueil social, la durée de l'attente, les multiples déplacements arbitraires sont inhérents au climat de stress qui jalonne leur parcours. Les facteurs d'agression sont nombreux et renforcés par le sentiment d'étrangeté et l'absence de repères personnels, sociaux et culturels, qui sont la réalité quotidienne des MIE.

Il nous paraît nécessaire que la Maison d'Egarande adopte le rôle de substitut parental pour ces jeunes qui ne bénéficient ni de la contenance du berceau familial, ni de celle du berceau culturel d'origine. On peut supposer qu'une autre image du groupe humain, humanisante cette fois et contenante, trouvée à Egarande, pourrait venir contrecarrer les effets néfastes des rouages de la procédure administrative.

### 4. Perspectives

- Même si pendant quelques années l'appartement a accueilli des mineurs isolés étrangers, nous tenons à maintenir le projet initial qui inclurait également la possibilité d'y accueillir des jeunes d'Egarande de 17 ans ½, en préparation à l'accès à l'autonomie.
- Nous sommes également dans la perspective de mettre en place l'augmentation de l'effectif des appartements à quatre jeunes.
- Nous devons alors évaluer si la présence à mi-temps de l'éducatrice est suffisant pour une prise en charge de qualité.



## *L'Association en bref*

L'ADSEA 42, Association de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte, créée en 1935 dans le département de la Loire, est engagée dans la protection de l'enfance en danger et dans l'aide aux adultes en situation d'exclusion sociale. Elle est animée depuis son origine par des bénévoles et s'appuie sur la compétence de 350 professionnels de l'enfance dans toute la Loire.

Se référant à des valeurs humanistes (dignité de la personne humaine, reconnaissance des droits et des devoirs de chacun, rôle primordial de la famille) les objectifs de l'ADSEA 42 sont de :

- ▶ Lutter contre les exclusions
- ▶ Protéger l'Enfance en danger ou en risque de danger
- ▶ Apporter des réponses adaptées à la délinquance
- ▶ Participer à l'élaboration des politiques sociales

Chaque année, en moyenne, l'ADSEA 42 protège, suit, accompagne, soutient près de 5 500 enfants, jeunes et adultes. En partenariat avec le Conseil Général, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et l'Agence Régionale de Santé, elle gère 13 services ou établissements sur le département de la Loire.

